

par en empêcher l'adoption. Cela a été la même histoire, monsieur l'Orateur, d'un bout à l'autre, et je vais m'attarder quelque peu là-dessus. Ils disent que nous devrions organiser les travaux de la Chambre.

Une voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: J'entends une voix solitaire, monsieur l'Orateur. Nous pourrions organiser les travaux de la Chambre. Nous avons saisi la Chambre des travaux à faire. Examinons un peu les mesures législatives qui figurent au *Feuilleton*. De combien de mesures la Chambre est-elle saisie? De 31. Il y a celle concernant l'Office national de développement économique, bill qui aurait dû être adopté; il y a celle qui a trait à la loi sur la réduction des taux de transport de marchandises. Nous ne pouvons même pas en saisir la Chambre. Il y a d'autres mesures ici qui n'ont pas la même importance. Il y a la motion du ministre du Travail tendant à la deuxième lecture du bill n° C-70, relatif à la sécurité des personnes employées aux ouvrages, entreprises et affaires qui relèvent du gouvernement fédéral; il y a celle concernant les transformations industrielles et les ajustements de main-d'œuvre; il y a celle qui vise à modifier la loi sur les licences d'exportation et d'importation; il y a celle qui tend à modifier la loi sur la Banque d'expansion industrielle; puis, il y a la résolution concernant le National-Canadien—et je pourrais poursuivre encore. Il y a un tas de mesures qui attendent. Il y a celle qui tend à créer une Commission des réclamations indiennes; il y a celle qui tend à modifier la loi sur le Conseil national de la productivité, en assurant la nomination d'autres membres, et ainsi de suite. Voilà les choses que nous voudrions voir adopter. En outre, il y a plusieurs autres choses à venir, dont il sera question avant que je termine. Que se passe-t-il? Ces messieurs arrivent ici et passent presque une heure par jour à poser des questions. Nous avons vu l'un des exemples les plus spectaculaires d'esprit, d'humour et de gaspillage de temps du Parlement lorsque le chef de l'opposition, l'autre jour, a transmis ses condoléances au ministre du Commerce à la suite de l'incendie d'un immeuble à Toronto.

L'hon. M. Pearson: L'immeuble George H. Hees.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est le chef de l'opposition, qui détient cependant un poste de responsabilité, qui se permet de pareilles facéties!

L'hon. M. Martin: Un incendie n'est pas exactement une facétie.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est une perte de temps pour le Parlement, voilà tout ce que c'est. Comment voulez-vous que nous organisions ces choses, s'ils retardent tout? (*Exclamations*)

Monsieur l'Orateur, je pourrais signaler en détail tout ce qui s'est passé à ce point de vue. Le 21 janvier, j'ai proposé à la Chambre—sans toutefois le lui imposer le moins du monde—de faire avancer les travaux; de prolonger les heures de séance; de nous entendre sur un programme qui nous permettrait de traiter des questions comme le bill tendant à modifier les dispositions de la loi sur les chemins de fer, en prenant comme point de départ les recommandations faites par la Commission royale MacPherson...

L'hon. M. Pickersgill: Elles n'ont pas encore paru.

Le très hon. M. Diefenbaker: ... la résolution donnant suite aux recommandations de la Commission royale O'Leary sur les publications, la modification de la loi sur l'assurance-chômage à la suite du rapport du comité Gill.

L'hon. M. Pickersgill: Il n'a pas encore paru, non plus.

L'hon. M. Starr: Eh bien! laissez adopter les autres, et ceux-là paraîtront aussi!

L'hon. M. Martin: Quand a-t-on présenté ces rapports?

L'hon. M. Pearson: Ils ne figurent pas au *Feuilleton*.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je me demande parfois comment cet homme ose prendre la parole, avec la mauvaise conscience qu'il a. Je parle du député de Bonavista-Twiltingate (M. Pickersgill).

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège... (*Exclamations*) Le premier ministre a affirmé que j'avais mauvaise conscience. J'aurais certainement mauvaise conscience...

Des voix: Rasseyez-vous donc!

L'hon. M. Pickersgill: Évidemment, si ces messieurs ne veulent pas m'écouter... Je disais donc que j'aurais certainement mauvaise conscience, si, après avoir fait passer, avec l'aide de l'opposition, 17 projets de loi présentés par le gouvernement les 60 premiers jours de la présente session, au lieu d'une moyenne de huit, quand l'honorable représentant avait une majorité de 200, je me plaignais énergiquement d'obstruction.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne répondrai pas, parce que ce serait encore une perte de temps. Sur toute la ligne, l'honorable représentant est innocent. Il ne nous cause